

COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

*Renforcer la prise de conscience et l'engagement des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes
pour contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD)*



Initiative organisée avec la contribution financière de l'Union européenne
Projet CSO-LA/2017/388-119

Les indications relatives à la visibilité sont incluses dans le contrat de financement, à l'article 7 « visibilité ». Ce document comprend ce qui est écrit dans le contrat de financement et fournit des indications pratiques supplémentaires.

Site web et réseaux sociaux

Sur son site Web et sur ses pages sur les réseaux sociaux, le bénéficiaire doit fournir des informations sur le projet financé par *Frame, Voice, Report!*.

Dans le cas où il est prévu la réalisation d'un site dédié au projet et/ou de pages sur les réseaux sociaux, le bénéficiaire doit insérer:

- le lien vers le site de RESACOOOP (www.resacoop.org)
- le lien vers le site web du projet (www.framevoicereport.org/fr)
- le disclaimer suivant:

« Ce [site / profil / ...] a été réalisé avec la contribution financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de <nom du bénéficiaire> et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne ».

À la fin de l'activité financée par *Frame, Voice, Report!*, vous devrez indiquer (par exemple dans la section "Informations" de la page Facebook) que la page ne sera plus mise à jour. Si l'activité continue même après la fin du prêt, la phrase doit apparaître:

La phase précédente du projet (de ... à ...) a été soutenue par l'Union européenne.

Publications papier ou en ligne

Tout matériel de communication produit doit contenir les logos de l'Union européenne et du projet *Frame, Voice, Report!*, ainsi que le logo de Resacoop et la phrase suivante:

«Le présent document a été élaboré avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de <nom du bénéficiaire> et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne. ».

Vidéo et autres produits audiovisuels

Toute vidéo ou produit audiovisuel produit doit contenir les logos de l'Union européenne et du projet *Frame, Voice, Report!*, ainsi que le logo de Resacoop et la phrase suivante:

« Cet(te) [vidéo / documentaire / enregistrement / ...] a été réalisé(e) avec la contribution financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de <nom du bénéficiaire> et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne ».

Logo de l'Union européenne

De préférence, le logo de l'Union européenne doit être utilisé accompagné de l'inscription:

« Projet financé par l'Union européenne »

L'inscription peut aussi être en anglais:

« This project is funded by the European Union » ou «Funded by the European Union »



La police d'écriture de l'inscription peut être une des suivantes : Arial, Calibri, Garamond, Trébuchet, Tahoma, Verdana.

L'inscription peut être en noir ou en bleu réflexe (le même bleu que le drapeau de l'UE) ou en blanc, en fonction de l'arrière-plan.

Le caractère en italique ou souligné n'est pas admissible.

Le positionnement de l'écriture par rapport au logo n'a pas d'importance, mais l'écriture ne doit pas interférer avec le logo.

Quelques exemples:



Projet financé par
l'Union européenne



This project is funded by the
European Union

Logo de *Frame, Voice, Report!*

La taille du logo *Frame, Voice, Report!* doit être comparable à la taille du drapeau de l'Union européenne.

Le logo à utiliser est le suivant:



Logo de RESACOOOP

La taille du logo RESACOOOP doit être comparable à la taille du drapeau de l'Union européenne.

Le logo à utiliser est le suivant:



Inscrit sur le contrat de financement :

7- Visibilité

Sauf demande ou avis contraire de la Commission européenne, le bénéficiaire prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la visibilité du financement ou cofinancement du projet par l'Union européenne, le projet « Frame, Voice, Report ! » et RESACOOOP. Cette obligation est complétée par les dispositions suivantes :

- Le bénéficiaire mentionne en particulier le projet et la contribution financière de l'Union européenne lorsqu'il informe les bénéficiaires finaux du projet, dans ses rapports internes et annuels, et lors des contacts éventuels avec les médias. Il appose les logos de l'Union européenne, de « Frame, Voice, Report ! » et de RESACOOOP lorsque cela est approprié (téléchargeables sur www.framevoicereport.org/fr).
- Toute communication ou publication du bénéficiaire concernant le projet, y compris lors d'une conférence ou d'un séminaire, doit mentionner qu'elle concerne un projet faisant l'objet d'un soutien financier de la part de l'Union européenne. Toute publication du bénéficiaire, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris par l'Internet, doit comporter la mention suivante : «Le présent document a été élaboré avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de <nom des bénéficiaires> et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne. »
- Le bénéficiaire autorise RESACOOOP à publier son nom et adresse de site internet, l'objet de la subvention, la durée du projet et sa localisation, ainsi que le montant maximum de la subvention et le taux de financement des coûts du projet. Il peut être dérogé à la publication de ces informations si cette démarche risque d'attenter à la sécurité des bénéficiaires ou de porter préjudice à leurs intérêts.

